

COMPARAISON INTER-CLASSEMENTS DES REVUES EN SOCIOLOGIE- DEMOGRAPHIE ET EN SCIENCE POLITIQUE

par

François Briatte*
(ANCMSP, f.briatte@ed.ac.uk)

L'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) a récemment rendu publique la liste des revues où les chercheurs et enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS) sont appelés à publier (AERES 2008a). Cette liste obéit au principe des sous-divisions disciplinaire en SHS et se décline ainsi en une liste « Histoire », une liste « Sociologie/Démographie » et ainsi de suite. L'AERES a également procédé à un classement des revues scientifiques en trois catégories ordonnées, « A », « B » et « C ». À terme, ces listes serviront à l'évaluation de la production scientifique des laboratoires de recherche, dans la mesure où seules les revues de rang « A » et « B » seront comptabilisées lors de l'identification du nombre de chercheurs actifs en matière de publication scientifique, ou « publiants », dans un laboratoire de recherche donné (AERES 2008b) ¹.

Cet exercice de classement ne s'est pas fait en isolation des classements précédemment effectués par des organismes tels que le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ou l'*European Science Foundation* (ESF), dont les classements ont alimenté le travail de l'AERES ². Il est intéressant, par conséquent, de comparer les différents classements existants entre eux, de manière à voir si un consensus se dégage en termes de méthodologie d'une part, au niveau des résultats des classements d'autre part.

* L'auteur est membre du bureau de l'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP) et a effectué ce travail dans le but d'informer les débats internes à l'association. L'auteur remercie vivement les autres membres du bureau pour leurs commentaires sur une version préliminaire de ce texte, ainsi que Philippe Cibois et Karl van Meter pour leur aide précieuse.

¹ En l'état actuel de la mission de l'AERES, le décompte des chercheurs « publiants » ne vise pas à produire d'évaluation individuelle et nominative des personnels. L'évaluation des laboratoires passe également par la rédaction de rapports d'évaluation basés sur une visite des unités de recherche (Auscher et Pierre 2008).

² L'AERES précise ainsi qu'elle « remercie toutes les personnes ayant contribué à établir ces listes, ainsi que le CNRS et l'ERIH de la Fondation Européenne pour la Science pour avoir mis à sa disposition des listes déjà recensées par ces organismes » (AERES 2008a). Dans le cas de la sociologie, « La liste de revues de sociologie a été établie avec le concours d'une vingtaine d'experts qui ont travaillé plusieurs mois, en prenant pour point de départ le travail initial réalisé par le CNRS en 2004 » (AERES 2008c).

Cette note compare à cet effet les classements effectués par l'AERES pour les revues francophones en sociologie et en science politique (AERES 2008c, 2008d) avec deux classements antérieurs :

- Pour la sociologie, nous avons repris la comparaison effectuée par Philippe Cibois (2008a, 2008b) entre le classement de l'AERES et celui effectué par Philippe Jeannin pour la Direction Recherche du Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies (Jeannin 2002, 2003a, 2003b).
- Pour la science politique, nous avons comparé le classement de l'AERES avec celui réalisé sous la direction de Christian Henriot lors de « l'enquête Périodiques » du département SHS du CNRS ³.

La comparaison a porté, dans un premier temps, sur les classifications employées dans chaque classement (section 2). Malgré leur alignement sur une classification des revues en trois rangs, le fonctionnement de cette méthode de classification diffère significativement d'un classement à l'autre. L'hétérogénéité observée dans la définition de ce qui constitue une revue de rang « A », « B » ou « C » se répercute dans les résultats des classements (section 3), où peu de revues se voient attribuées un rang identique d'un classement à l'autre. La comparaison n'est toutefois possible que dans un nombre très limité de cas, dans la mesure où peu de revues apparaissent simultanément dans les deux classements comparés pour chaque discipline.

Comparaison des classifications

Les classements AERES, CNRS et « Jeannin » procèdent tous par catégorisation des revues en rangs « A », « B » et « C » ⁴. Il s'agit néanmoins d'une ressemblance *a minima*, étant donné que la détermination du rang d'une revue varie nettement d'un classement à l'autre. Cette variation existe également entre les deux classements de l'AERES, la méthode de travail des groupes d'experts en sociologie/démographie (AERES 2008c) et en science politique (AERES 2008d) ne semblant pas avoir fait l'objet d'une harmonisation préalable, ou même d'un consensus minimal. Rien ne semble garantir l'utilisation de classifications identiques entre les groupes de travail établis pour chaque discipline ⁵.

³ Les résultats de l'enquête avaient fait l'objet d'une publication (CNRS 2004) accompagnée d'un CD-ROM contenant les fichiers « bruts » de l'enquête. Ces documents ne sont plus disponibles sur le site du CNRS mais peuvent être reconstitués à partir des archives du site indexées par l'Internet Archive <<http://web.archive.org/>>. Les fichiers reconstitués sont disponibles auprès de l'auteur.

⁴ Philippe Jeannin a utilisé une terminologie différente distinguant des « types » 1, 2 et 3.

⁵ Il est difficile de commenter plus avant la méthodologie de l'AERES, celle-ci n'ayant pas fait l'objet d'une publication obéissant aux mêmes standards de transparence et d'exhaustivité que les autres classements comparés dans cette note (Jeannin 2002, 2003b ; Henriot et Fleuret 2004). Cet aspect du travail de l'AERES a fait l'objet de nombreuses critiques, recensées en partie par l'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP 2008). Comme l'observent les auteurs d'un récent communiqué diffusé le 7 octobre 2008 par les sections 19, 36 et 40 du Conseil National des Universités (reproduit dans AFS 2008), la méthode de travail retenue par l'AERES fait également obstacle à la présence de revues interdisciplinaires dans ses classements.

Pour le classement des revues en sociologie/démographie (Tableau 1A), Philippe Jeannin a attribué le rang A aux « revues au cœur de la discipline, revues plutôt généralistes dans lesquelles il est particulièrement recommandé aux chercheurs de publier » ; le rang B aux « revues de sociologie spécialisées ou régionales, ou revues au cœur d'une autre discipline mais accueillant des contributions de sociologie », et dans lesquelles il est recommandé aux chercheurs de publier ; et le rang C aux « revues de débat social ou de valorisation ». Cette classification retient deux critères (Cibois 2008a) : la distinction entre revues généralistes (rang A) et revues spécialisées (rang B) d'une part ; la distinction entre les revues considérées comme spécifiques à la discipline (rang A) et celles spécifiques à d'autres disciplines (rang B) d'autre part. Le rang C correspond aux revues non scientifiques. Ces critères ne déterminent pas nécessairement la classification finale d'une revue, dans la mesure où la notoriété d'une revue spécialisée comme *Archives de sciences sociales des religions* lui permet d'accéder au rang A (Cibois 2008a).

La classification de l'AERES prend primordialement appui sur un double critère de notoriété. Premièrement, la notoriété scientifique décroissante d'une revue détermine son classement au rang A (« haut niveau »), B (« moins haut niveau ») ou C (« notoriété plus restreinte »). Deuxièmement, un principe de conservation de la notoriété maximale d'une revue s'applique entre les classements AERES, de telle manière à ce qu'une revue ayant été classée au rang A par un autre groupe de travail (par exemple, la *Revue française de science politique* ou la *Revue française de pédagogie* en sciences de l'éducation et en science politique respectivement) est automatiquement considérée comme une revue de rang A en sociologie/démographie. Alors que le critère de notoriété n'exerçait qu'un effet correctif limité à quelques revues dans la classification de Philippe Jeannin, ce critère semble prendre le pas sur les autres distinctions possibles, de nombreuses revues spécialisées apparaissant ainsi au côté de revues généralistes en rang A⁶.

Une différence supplémentaire intervient entre les deux classements dans la classification au rang C. Alors que Philippe Jeannin utilise cette catégorie pour classer les revues non scientifiques, le classement de l'AERES l'utilise pour classer des revues non scientifiques comme *Sciences humaines* mais également des revues scientifiques faiblement reconnues dans le champ disciplinaire « du fait de leur implantation régionale ou de leur création récente ». Comme l'ont fait remarquer plusieurs commentateurs (ANCMSP 2008 ; communiqué CNU précité), l'effet désincitatif produit par cette prime à l'ancienneté sur la publication scientifique a tendance à figer le champ disciplinaire dans sa configuration actuelle, et à pénaliser les revues scientifiques récemment créées afin de couvrir des domaines spécialisés⁷ ; la fréquence de renouvellement des classements devient par conséquent un enjeu crucial dans l'évolution d'une discipline.

⁶ Le classement des revues internationales fait également apparaître un rang « A* ».

⁷ D'autres classements contrôlent explicitement ce problème. Henriot et Fleuret (2004, p. 53) remarquent ainsi que les nouvelles revues « posent un autre problème. Il faut un certain temps pour qu'une revue soit perçue et citée dans un champ donné. Une revue de moins de trois ans a peu de chances d'être citée ; une revue de plus de dix ans bénéficie d'un avantage évident. Cela posé, on constate en général qu'une très bonne revue est identifiée après trois ou quatre ans et qu'avec cinq années d'existence, elle est en mesure d'imposer sa présence. Inversement, certaines revues, mêmes centenaires, ont un impact faible, voir inexistant ».

Tableau 1A. Définitions des rangs A, B et C en sociologie démographique

	Classement « Jeannin »	Classement AERES
Rang A	Revue généralistes au cœur de la discipline	Revue généraliste de haut niveau
Rang B	Revue spécialisées ou régionales, ou revues au cœur d'une autre discipline	Revue spécialisées ou revues généralistes de moins haut niveau
Rang C	Revue de débat social ou de valorisation	Revue de recherche d'audience ou de notoriété plus restreinte, du fait de leur implantation régionale ou de leur création récente

Sources : Jeannin 2002; AERES 2008c.

On constate un écart au moins aussi important en ce qui concerne les méthodes de classification des revues en science politique, bien que les deux classements tendent à se rejoindre en pratique. Le classement CNRS (2004) se réfère à deux critères appréciés de manière séquentielle : les auteurs ont tout d'abord distingué les « revues internationales » (rangs A et B) et les « revues d'audience nationale » (rang C), puis classé les revues internationales selon le principe de notoriété décroissante. Cette méthode de classification semble entériner une définition très large de la « revue internationale », si l'on en juge par les nombreuses revues d'audience éminemment nationale se retrouvant classées en rang A ou B, si bien qu'en définitive, c'est le critère de notoriété qui semble avoir implicitement primé. Le classement AERES (2008d), qui évoque les revues « généralistes » et « spécialisées », ne les départage toutefois pas sur ce critère : à l'identique du classement AERES en sociologie/démographie (AERES 2008c), et de la même manière que le classement CNRS, c'est la notoriété qui sert de critère discriminant entre revues « de tout premier plan », revues « importantes » et revues « de second rang ». Une dernière différence entre les deux classements provient du fait que le groupe de travail AERES n'a pas jugé nécessaire de s'en tenir à la catégorisation en trois rangs initialement prévue, et n'a pas fourni de liste de revues francophones de rang C pour la science politique. Néanmoins, pour la suite de la comparaison, on peut choisir d'ajouter les rangs B et C pour permettre une comparaison plus pertinente entre les classements CNRS et AERES (Tableau 1C).

Tableau 1B. Définitions des rangs A, B et C en science politique

	Classement CNRS	Classement AERES
Rang A	Revue internationales de très haut niveau	Revue généraliste de tout premier plan dans la discipline et revues spécialisées de tout premier plan dans leur domaine
Rang B	Revue internationales de haut niveau	Revue généralistes et spécialisées importantes
Rang C	Revue d'audience nationale	Revue de second rang ou revues non scientifiques (vulgarisation, etc.)

Sources : Henriot et Fleuret 2004 ; AERES 2008d.

Une première comparaison des classifications en rangs A, B et C permet de formuler trois observations. Premièrement, les classements ne s'accordent pas sur la définition à donner à chacun de ces rangs et évoquent une pluralité de critères dichotomiques inconciliables (international/national, généraliste/spécifique, scientifique/non scientifique...). Deuxièmement, la notoriété des revues évaluées semble faire office de critère discriminant dans les classements CNRS et AERES, alors qu'il n'exerce qu'un rôle correctif dans le classement « Jeannin ». Enfin, il faut tenir compte des critères supplémentaires fixés par les groupes de travail de l'AERES, notamment la volonté de ne classer que 25% des revues de sociologie/démographie en rang A⁸, et la volonté de classer « une revue centrale dans chacun des domaines de la science politique » en rang A (AERES 2008d). Ces critères supplémentaires servent un objectif performatif : en même temps qu'ils cherchent à représenter plus fidèlement la concentration de la publication scientifique dans quelques revues francophones « de tout premier plan », ils encouragent également cette concentration. Ce résultat apparaît clairement dans les classements des deux disciplines (Tableau 1C et Graphique 1).

Tableau 1C. Nombre de revues classées par rang

	Classement « Jeannin »		Classement AERES (sociologie démographie)		Classement CNRS		Classement AERES (science politique)	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Rang A	13	30	17	22	5	24	7	28
Rang B	30	68	44	56	11	52	18	72
Rang C	1	2	17	22	5	24	0	0
Rangs B et C	31	70	61	78	16	76	18	72
Total	44	100	78	100	21	100	25	100

Sources : CNRS 2004 ; AERES 2008d ; Cibois 2008a.

[GRAPHIQUE : VOIR FICHER ANNEXE]

⁸ Dans le classement actuel, on compte 17 revues de rang A pour un total de 77 revues francophones en sociologie démographie, soit 55%, et 7 revues de rang A pour un total de 25 revues francophones en science politique, soit 28% (Tableau 1C).

Accords et désaccords de classement

Dans les deux disciplines, les divergences de classification se soldent par un nombre très limité d'accords de classement (présence de revues dans les deux classements à rang égal). En sociologie/démographie, Philippe Cibois (2008a, 2008b) a identifié 26 accords de classement (Tableau 2A) et 17 divergences, soit un désaccord dans quatre cas sur dix quand la comparaison est possible. La comparaison permet toutefois de dégager un groupe « consensuel » de huit revues de rang A : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, *L'Année Sociologique*, *Archives des sciences sociales des religions*, *Archives Européennes de Sociologie*, *Cahiers internationaux de sociologie*, *Revue française de sociologie*, *Sociétés contemporaines* et *Sociologie du travail*.

Tableau 2A. Accords de classements en sociologie démographie

	Rang A	Rang B	Rang C	Total
Reuves présentes à <u>rang égal</u> dans les deux classements	8	17	1	26
Reuves présentes à des <u>rangs différents</u> selon le classement	-	-	-	17
Reuves présentes dans un seul classement	1	23	12	36

Sources : Cibois 2008b ; AERES 2008c.

En science politique, seules deux revues de rang A (la *Revue française de science politique* et *Politix*) et seulement six revues de rang B ou C apparaissent à rang égal dans les deux classements, soit huit accords de classement contre trois divergences (Tableau 2B). Les désaccords sont ainsi moins nombreux en science politique, mais la comparaison y est nettement plus limitée : alors qu'en sociologie/démographie, une majorité de revues est présente à la fois dans le classement « Jeannin » et dans le classement AERES (43 cas contre 35 revues présentes dans le seul classement de l'AERES et une revue présente dans le seul classement « Jeannin »), en science politique, la majorité des revues n'apparaît que dans un seul classement (24 cas contre 11 revues présentes dans les deux classements).

Tableau 2B. Accords de classements en science politique

	Rang A	Rangs B et C	Total
Reuves présentes à <u>rang égal</u> dans les deux classements	2	6	8
Reuves présentes à des <u>rangs différents</u> selon le classement	-	-	3
Reuves présentes dans un seul classement	5	19	24

Sources : CNRS 2004 ; AERES 2008d.

Le détail des accords de classement⁹ permet d'établir des tableaux de concordances plus précis lorsque la comparaison est possible. Ces tableaux permettent de visualiser l'écart qui sépare les classements. Pour la sociologie/démographie (Tableau 2C), on remarque ainsi que la comparaison ne fait pas apparaître d'écart « aberrant » entre les deux classements : aucune revue de rang A dans le classement « Jeannin » n'est classée au rang C dans le classement AERES, et inversement. La plupart des désaccords de classement concernent des revues classées A par Philippe Jeannin et B par l'AERES, ce qui peut s'expliquer par la méthodologie employée par cette dernière, qui souhaite limiter le rang A à un quart du contingent de revues classées.

Tableau 2C. Concordances des classements en sociologie/démographie

	Jeannin			
AERES	A	B	C	Total
A	8	4	0	12
B	9	15	4	28
C	0	0	1	1
Total	17	19	5	41

Sources : AERES 2008c ; Cibois 2008b. Les cases colorées correspondent aux accords de classement.

En science politique, on trouve un seul cas de désaccord de classement « aberrant », concernant la revue *Politique africaine*. Cette revue est classée au rang C dans l'enquête CNRS alors qu'il s'agit d'une revue de rang A dans le classement AERES, par application du principe de notoriété maximale détaillé en première partie : une revue classée dans une autre discipline conserve systématiquement son meilleur rang. Afin de rendre les classements plus comparables, on a toutefois choisi ici de fusionner les rangs B et C du classement CNRS, ce qui a pour effet de faire disparaître cet écart dans notre récapitulatif des résultats (Tableau 2D).

Toujours dans le cas de la science politique, on observe que les désaccords de classement lorsque la comparaison est possible (ce qui, rappelons-le, ne concerne pas la majorité des revues classées) concerne un seul cas de figure : trois revues classées en rang B dans l'enquête CNRS apparaissent au rang A dans le classement de l'AERES. Ce cas de figure renvoie aux intentions des auteurs de ce dernier classement, lesquels ont cherché à concentrer artificiellement le champ disciplinaire de la science politique sur un très petit nombre de revues généralistes et sur une revue spécialisée pour chaque sous-domaine de la science politique, toutes classées au rang A, alors qu'une analyse bibliographique comme celle menée par les auteurs de

⁹ Les documents utilisés pour rédiger cette note sont disponibles auprès de l'auteur.

l'« enquête Périodiques » du CNRS réintroduit cette distinction entre revues généralistes et spécialistes ¹⁰.

Tableau 2D. Concordances des classements en science politique

		CNRS		
AERES	A	B et C	Total	
A	2	3	5	
B	0	6	6	
Total	2	9	11	

Sources : CNRS 2004 ; AERES 2008d. Les cases colorées correspondent aux accords de classement.

Conclusion

Les classements de revues en sciences humaines et sociales élaborés au fil des années diffèrent de plusieurs manières. Leur matériau de départ et leur méthode d'analyse ont varié : la constitution du corpus utilisé par Philippe Jeannin diffère ainsi de celle mise en œuvre par le groupe de travail de l'AERES ; les auteurs de l'enquête « Périodiques » du CNRS ont quant à eux privilégié une analyse bibliométrique des revues « par elles-mêmes », à partir des bibliographies publiées dans un échantillon de revues francophones (CNRS 2004 ; Henriot et Fleuret 2004). Ces différents classements s'accordent néanmoins pour produire un classement des revues examiné en trois rangs, dont il nous semblait intéressant de tester la robustesse aux méthodes d'analyse précitées à partir d'un croisement des résultats de chaque classement, en utilisant deux disciplines pour lesquelles les classements étaient disponibles.

En réalité, la définition de chaque rang varie d'un classement à l'autre, parfois sous l'effet de critères implicites ou peu détaillés semblant avoir été laissés à l'appréciation personnelle des auteurs. En conséquence, les recoupements inter-classements ne produisent quasiment aucun résultat robuste dans le cas de la science politique, et un nombre limité de résultats robustes en sociologie/démographie. Dans ces deux disciplines, peu voire très peu de revues apparaissent dans les deux classements comparés, et encore moins s'y retrouvent à rang égal ; en conséquence, la comparaison tentée dans cette note est restée à l'état d'exercice, l'hétérogénéité des résultats limitant le nombre de croisements possibles.

En ce qui concerne les classements les plus récents, ceux de l'AERES, c'est surtout l'absence de méthodologie clairement établie qui fait obstacle à la comparaison. Les éléments dont on dispose au moment de la rédaction de cette note laissent penser que le critère discriminant employé par les groupes de travail réunis à l'AERES est celui

¹⁰ On pourrait remarquer que la distinction entre rang A et rang B est caduque une fois établie l'équivalence entre ces deux rangs dans l'identification des « publiants » (v. introduction).

de la notoriété des revues évaluées, telle que déterminée par les membres des groupes de travail. Ce critère unique ne fournit toutefois pas de résultats définitifs, comme l'indique le faible recoupement entre les résultats des classements AERES et l'analyse bibliographique du classement CNRS pour les revues de science politique, ou la méthodologie mixte employée par Philippe Jeannin pour les revues de sociologie/démographie.

Références

AERES (2008a) « La liste des revues scientifiques du domaine des sciences humaines et sociales », 28 juillet : <http://www.aeres-evaluation.fr/La-liste-des-revues-scientifiques>.

AERES (2008b) « Critères d'identification des chercheurs et enseignants-chercheurs "publiants" » : http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Publiants.pdf.

AERES (2008c) « Liste des revues : Sociologie Démographie » (avec note méthodologique), 28 juillet : <http://www.aeres-evaluation.fr/Sociologie-Demographie>.

AERES (2008d) « Liste des revues : Science politique » (avec note méthodologique), 29 septembre : <http://www.aeres-evaluation.fr/Science-politique>.

AFS (2008) « Texte collectif de membres du CNU et du comité national du CNRS relatif au classement des revues en sociologie-démographie de l'AERES », *Feuille d'infos rapides*, 8 octobre : <http://www.afs-socio.fr/actu/actu08N07.html>.

ANCMSP (2008) « Classer les revues en sciences humaines et sociales. Premières réactions autour des classements de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) », dossier de dissémination, 24 septembre : http://ancmsp.apinc.org/IMG/pdf/Dossier_AERES-ANCMSP.pdf.

Auscher P. et Pierre M. (2008) « Décryptage sur les critères d'identification des chercheurs et enseignants-chercheurs "publiants" en mathématiques à l'AERES », 23 juin : http://smai.emath.fr/IMG/pdf_DecryptageAERESPubliantsMaths.pdf.

Cibois P. (2008a) Comparaison des classements de l'AERES et de Philippe Jeannin, 13 septembre : <http://pagesperso-orange.fr/cibois/CiboisAproposListeAERES.pdf>.

Cibois P. (2008b) Tableau de comparaison des revues francophones en sociologie, 13 septembre : <http://pagesperso-orange.fr/cibois/AERES.pdf>.

CNRS, 2004. « Résultats de "l'enquête Périodiques" », *Lettre du département SHS*, n°69, mai, annexe statistique.

Henriot C. et Fleuret E. (2004) « La méthodologie », *Lettre du département SHS*, n°69, mai, pp. 53-54.

Jeannin P. (2002) « Enquêtes sur les revues de sociologie » : <http://www.iut-tarbes.fr/enquete/socio/>.

Jeannin P. (2003a) « De la sociologie de la science aux revues de sociologie », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n°78, avril 2003, pp. 5-23.

Jeannin P. (2003b) *Revue-métrie de la recherche en sciences humaines et sociales. Rapport synthétique et final de mission (1999-2003)*. Ministère délégué à la recherche

et aux nouvelles technologies, Direction de la Recherche, novembre : <http://www.iut-tarbes.fr/enquete/Rapport%20final2003a.pdf>.